

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
DE COMMUNAUTE n°2017-060**

L'an deux mille dix-sept, le 16 février à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Nombre de délégués :

- en exercice : 31
- présents : 22
- votants : 29

Date de convocation du Conseil de Communauté : 10 février 2017

PRESENTS : Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Francis DELORT, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Gilles DELANGE, Mme Marie-Françoise DUVERGER, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Valérie BONIN, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

OBJET :

Arrêtés pris en application de  
l'Article L.5211-10 du Code  
Général des Collectivités  
Territoriales

ABSENTS Excusés : M. Pierre VERGNOLLE, M. Michel ANDRIEUX, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre ROUX, Mme Maryline VERGNE, Mme Monique PLAZZI, Mme Annie ARNAUD, Mme Sylvie COLETTE.

Pierre VERGNOLLE donne pouvoir à Isabelle BARRY  
Michel ANDRIEUX donne pouvoir à Marie-Françoise DUVERGER  
Hugues AUVILLE donne pouvoir à François BOISSERIE  
Hervé FORESTIER donne pouvoir à Delphine PERRIER-GAY  
Maryline VERGNE donne pouvoir à Francis DELORT  
Monique PLAZZI donne pouvoir à André DUBOIS  
Annie ARNAUD donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY

SECRETAIRE : Gilles DELANGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté des décisions suivantes :

- ☞ Restauration de l'immeuble sis 4, rue Jourdan – 1<sup>ère</sup> tranche : attribution des marchés de travaux
- ☞ Convention de mise à disposition de locaux à la C.F.D.T. Limousin pour l'année 2017
- ☞ Convention de mise à disposition d'un bureau à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Vienne pour l'année 2017
- ☞ Contrat d'assurance pour la flotte automobile et l'auto-mission avec SMACL ASSURANCE
- ☞ Construction d'un marché au cadran : Attribution des marchés de contrôle technique et SPS
- ☞ Convention de mise à disposition de locaux à la CARSAT à compter du 17 janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017
- ☞ Mission de suivi-animation pour une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : Attribution du marché
- ☞ Indemnisation d'un sinistre survenu à Marcognac sise à St Yrieix-la-Perche : 1<sup>er</sup> acompte
- ☞ Indemnisation d'un sinistre survenu sur les bâtiments de la Sénégie sise à St Yrieix-la-Perche – 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> acompte et solde
- ☞ Bureau de la Seynie : Travaux d'isolation et de peinture
- ☞ Convention entre la ludothèque « la marelle » et la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix afin de diversifier les temps collectifs du Relais Assistants Maternels pour l'année 2017

- ☞ Convention de partenariat avec la Communauté de Communes des Marches PériG'Or Limousin Thiviers Jumilhac
- ☞ Réhabilitation du local touristique du Chalard : Attribution des marchés de travaux des lots n°1 et n°3
- ☞ Contrat portant intervention de Madame Danièle MAZET DELPEUCH au cinéma AREVI le 16 février 2017

**Le Président**



**D. BOISSERIE**

